

**Méditation pour le 29<sup>ème</sup> dimanche du temps ordinaire 18 Octobre 2020**

Un piège est tendu à Jésus, on lui demande : « *Est-il permis, oui ou non, de payer l'impôt à César, l'empereur ?* » Connaissant leur perversité, Jésus dit : *'Hypocrites ! Pourquoi voulez-vous me mettre à l'épreuve ? Montrez-moi la monnaie de l'impôt.'* Ils lui présentèrent la pièce d'un denier. Il leur dit : *'Cette effigie et cette inscription, de qui sont-elles ?* Ils répondirent : *'De César.'* Alors il leur dit : *'Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu'. »*

Évangile de Jésus Christ selon saint Matthieu 22, 15-21

Cet échange tendu entre Jésus et certains de ses adversaires annonce déjà des éléments du jugement qui conduira à la Croix. Même s'il est précédé de flatteries qui vaudront à leurs auteurs l'appellation d'hypocrites, **le piège est redoutable**. Soit Jésus répond qu'il faut payer l'impôt à l'empereur, il passera alors pour un collaborateur soumis à l'occupant romain, au scandale des personnes qui ont une haute idée de leur religion et de leur identité nationale ; le paiement de cet impôt étant vu comme une sujétion humiliante. Soit Jésus affirme qu'il faut refuser de payer l'impôt, il s'exposera alors à des représailles violentes de la part des autorités occupantes, ces sanctions s'appliquant aussi à son entourage. Chacune des deux solutions au problème posé conduit à des tensions violentes.

Mais la réponse de Jésus va mettre ceux qui lui tendent un piège face à leurs propres contradictions. Ils ont bien en leur possession la monnaie romaine, et ils la manipulent, ce qui, du point de vue d'un judaïsme strict, représente déjà une double forme d'idolâtrie, puisque César avait des prétentions divines et qu'il était interdit d'en faire des images. Ils sont donc eux-mêmes, d'une certaine manière, les complices de l'occupant en usant de sa monnaie. Cependant, la pointe de la réponse de Jésus va connaître une large diffusion sous la forme d'un adage : « **Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.** »

Cette expression devenue courante apporte une nouveauté considérable pour la vie de l'humanité : **la distinction entre le politique et le religieux**. Ces deux domaines étaient jusqu'alors profondément imbriqués, au risque de sacraliser le pouvoir politique, y compris en ses formes les plus contestables, mais aussi au risque de corrompre la démarche religieuse en la confondant avec l'exercice du pouvoir dans la société. Il est vrai que si le principe de distinction des compétences est clairement établi, des confusions ont pu renaître au cours du temps avec certaines images de « chrétienté ». Aujourd'hui encore, des héritages culturels ont encore du mal à honorer cette distinction qui évite pourtant des confusions dommageables.

D'un point de vue chrétien, la distinction entre le religieux et le politique ne conduit pas à un désintérêt pour les enjeux humains de la vie sociale. Quand l'apôtre Paul rend grâce à Dieu pour l'engagement des fidèles de Jésus Christ vivant à Thessalonique (2<sup>ème</sup> lecture), il salue leur foi active, leur charité qui se donne de la peine et leur espérance solide. Ainsi, **les vertus chrétiennes portent des fruits au service de la vie commune**, en tissant les liens de la solidarité fraternelle, notamment avec les personnes les plus fragiles. Accueillons donc la salutation de l'apôtre : « *À vous, la grâce et la paix !* ».